



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Atelier régional de renforcement des capacités des points
de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile
culturelle des États africains francophones sur le nouveau cadre
de suivi adopté de ladite Convention

ACTES DE L'ATELIER



Abidjan, le 07 mars 2020

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulasso 01 * Tél : (+226) 20 97 42 20/21
E-mail : ceravafrique@gmail.com Site Web : www.ceravafrique.org



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Atelier régional de renforcement des capacités des points de contact
de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains
francophones sur le nouveau cadre de suivi adopté de ladite Convention

RAPPORT FINAL

Abidjan, le 07 mars 2020

Du **04 au 07 mars 2020**, s'est tenu à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), l'atelier régional de renforcement des capacités des Points de contact de la Convention de 2005 et des leaders de la société civile culturelle des États de l'espace francophone africain sur le nouveau cadre de suivi de ladite Convention relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Organisé par le Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique), cet atelier qui a réuni des experts, des partenaires ainsi que des Points de contact de la Convention de 2005 et des leaders de la société civile culturelle de onze (11) pays africains francophones (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Royaume du Maroc, Sénégal, Togo), s'est fixé comme objectifs d'offrir aux participants, l'opportunité de renforcer l'appropriation-même de la Convention 2005, de comprendre le fonctionnement du nouveau cadre de suivi, de s'initier au nouveau canevas des rapports périodiques quadriennaux et d'entamer la mise en réseau des points de contact de l'espace francophone africain en vue d'une synergie d'action et de partage de l'information.

I- CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été marquée par les interventions successives de **Mme Esther KOUASSI**, point de contact de la Convention de la Côte d'Ivoire, de **M. Michel SABA**, Délégué général du Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) et de **M. Yves KONAN**, Directeur de Cabinet représentant le Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Président de la Cérémonie.

Dans son intervention, **Mme Esther KOUASSI** a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le CERAV/Afrique pour la collaboration dans l'organisation de cet atelier.

Le Délégué général du CERAV/Afrique a salué les personnalités qui ont honoré de leur présence à l'ouverture de cet atelier et a exprimé sa satisfaction au regard du nombre d'États présents. Il a rappelé les objectifs de cet atelier, soutenu principalement par l'UNESCO, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et Wallonie Bruxelles International (WBI), ainsi que le réseau des partenaires techniques du CERAV/Afrique. Il a félicité les points de contact et les acteurs de la société civile pour le

travail admirable qui se fait sur le terrain dans certains pays et émis le vœu de voir cette dynamique se consolider, s'étendre et se généraliser en Afrique.

Prononçant le discours d'ouverture de l'atelier, **M. Yves KONAN** a remercié le CERAV/Afrique pour l'organisation de cet atelier en République de Côte d'Ivoire. Il a évoqué les nombreux défis pour le développement de nos cultures africaines et souligner le fait que l'UNESCO offre, à travers le concept de la diversité, une source de créativité et d'expression culturelle. Il a terminé son propos en exprimant la joie pour son pays d'accueillir cet important atelier du CERAV/Afrique, Institution régionale à laquelle la Côte-d'Ivoire a marqué son accord d'adhésion en 2019 et a déclaré ouvert les travaux de l'atelier d'Abidjan.

II- DEROULEMENT ET CONTENUS DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier ont commencé par une communication introductive du **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) sur le thème « ***L'appropriation de la Convention de 2005 de l'UNESCO dans les référentiels/instruments régionaux et politiques publiques en Afrique*** ».

Le communicateur a salué l'initiative de cet atelier qui témoigne de la justesse de la vision et du dynamisme du CERAV/Afrique qui, en peu de temps, a su imprimer un rythme de travail, au point de devenir un véritable instrument de veille et d'animation pour la promotion des industries culturelles, au sein de la famille des institutions culturelles africaines.

Partant d'une analyse de l'historique des politiques culturelles en Afrique et dans le monde, il a évoqué les grandes étapes de la lutte menée par les coalitions pour la diversité culturelle en vue de l'adoption de la Convention 2005, pointé les dégâts causés par l'extrémisme des revendications identitaires et présenté quelques exemples positifs de promotion et de prise en compte des principes directeurs de ladite Convention dans des politiques culturelles nationales et dans les instruments régionaux de la culture.

Il a expliqué les interactions entre les diverses composantes de la culture et les expériences fort intéressantes qui ont contribué à la redéfinition des politiques culturelles.

Dans la mise en œuvre de la Convention, il a évoqué des enjeux et évolutions récentes tels que :

- La prise en compte de l'Afrique toute entière comme une région ;
- La nécessité de développer la production de statistiques culturelles pour mieux cerner les évolutions du secteur culturel ;
- La prise en compte de l'environnement numérique dans les politiques culturelles.

La suite des travaux de l'atelier a été organisée en une communication sur le thème et en six panels suivis d'échanges.

1.1. De la communication sur le nouveau cadre de suivi des rapports périodiques quadriennaux de la Convention 2005

Animée par **M. Désiré OUEDRAOGO**, expert de la Convention de 2005, cette communication a abordé les points suivants : le rappel des grandes lignes de la Convention, notamment les principes directeurs et les objectifs ; le partage de l'information et le nouveau cadre de suivi.

Des actions de la Convention concernant le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), le renforcement des capacités, le partage d'information ont également été présentés.

Par ailleurs, la structure du formulaire des rapports périodiques comportant les quatre (04) objectifs déclinés en onze (11) domaines de suivi ainsi que le formulaire spécifique de la société civile ont fait l'objet d'un exposé magistral.

Des échanges autour de cette communication ont permis de partager des expériences sur des difficultés liées à l'élaboration des rapports, à l'implication et à la collaboration avec la société civile dans le processus de production des rapports de certains pays, au manque d'expertise au sein des équipes nationales, à l'accès aux données statistiques, au manque de ressources financières pour accompagner les processus d'élaboration des rapports, au faible ancrage institutionnel et à la faible opérationnalité des points de contact, à l'implication des autres départements ministériels, ...

1.2. Des panels thématiques

Panel 1 : « Rôle et place des parties prenantes nationales dans la mise en œuvre de la Convention 2005 et l'élaboration des rapports périodiques quadriennaux »

Conformément aux dispositions de l'article 9, chaque Partie soumet tous les quatre (04) ans, un rapport contenant des informations pertinentes sur les politiques et mesures prises en vue de contribuer à la mise en œuvre de la convention et à son suivi.

Des expériences du Sénégal et du Togo à travers le point de contact et le représentant de la société civile ont été partagées dans la mise en œuvre de la Convention et le processus de production de leurs rapports. Il s'agit :

- du renforcement des capacités des acteurs publics et de la société civile ;
- de la production des rapports périodiques ;
- de la promotion des industries culturelles et créatives ;
- du développement des projets ;
- et de la soumission des projets au FIDC.

Les réactions à ce panel ont porté essentiellement sur :

- les méthodologies de collecte des données ;
- la collaboration interministérielle ;
- les difficultés des OSC à contribuer efficacement à l'élaboration des rapports et au suivi de la Convention ;
- l'insuffisance de l'information et de la formation des acteurs.

Pour clôturer les travaux de la première journée, un film sur l'expérience du Burkina Faso dans la mise en œuvre de la Convention de 2005, intitulé « **Repenser les politiques culturelles** », a été projeté.

Panel 2 : « Partage d'expériences nationales dans la gestion des processus d'élaboration des rapports périodiques quadriennaux de la Convention 2005 : difficultés rencontrées et recommandations pour l'avenir »

Animé par les points de contact du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal, ce panel a permis de partager leurs expériences dans la gestion du processus et mettre en évidence :

- l'insuffisance du soutien au processus de rapportage ;
- les difficultés techniques liées à la mise en ligne du rapport ;
- les problèmes de mobilisation des membres des équipes nationales ;
- les difficultés d'accès aux données et informations pertinentes ;

- et l'inexistence de dispositifs de financement des RPQ.

Pour relever les défis identifiés, plusieurs solutions ont été évoquées, notamment :

- l'intégration du processus dans la planification sectorielle ;
- la diffusion du rapport à toutes les parties prenantes ;
- l'appui des experts internationaux pour renforcer les capacités des équipes nationales ;
- le renforcement des capacités de la société civile pour mieux s'impliquer dans le suivi de la Convention.

Panel 3 : « Le FIDC, mécanisme de soutien à la mise en œuvre de la Convention 2005 : des procédures aux témoignages sur quelques projets soutenus dans différentes régions de l'Afrique »

Panel 4 : « Focus sur les décisions de la 13^{ème} session du Comité intergouvernemental de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles »

Dans le déroulement des travaux de l'atelier, ces deux panels ont été traités conjointement par souci d'efficacité.

Les points de contact du Burkina Faso et du Togo ont partagé des informations sur les types de projets qui ont bénéficié du financement de l'UNESCO à travers le FIDC. Ils ont évoqué les objectifs, les structures bénéficiaires ainsi que le montant des financements. Les résultats et impacts générés par l'exécution de ces projets ont été mis en évidence. Des contributions sur des expériences d'autres pays comme le Sénégal et la Côte-d'Ivoire ont été apportées au cours des échanges.

Concernant les résultats de la 13^{ème} session du Comité intergouvernemental, les points de contact des pays membres du Comité (le Burkina Faso et le Sénégal) ont présenté les principales décisions, notamment : le FIDC, la feuille de route sur le numérique, le traitement préférentiel, le forum de la société civile, la désignation des nouveaux experts chargés de la sélection des projets ...

Les échanges qui ont suivi ces présentations ont été fort nourris et ont été axés, entre autres, sur la maîtrise du formulaire du FIDC jugé trop complexe, l'élaboration des feuilles de route nationales à partir de la **feuille de route ouverte** adoptée par l'UNESCO. L'attention des participants a également été attirée sur le renouvellement du projet « SIDA », avec des

préoccupations sur la possibilité, pour les États africains, de bénéficier d'une assistance technique plus élargie de l'UNESCO.

Panel 5 : « Regards partagés sur la contribution des organisations régionales et internationales à la mise en œuvre de la Convention 2005 : Contribution de l'OIF, d'Africalia, de WBI et des Coalitions africaines pour la diversité culturelle »

L'intervention du représentant de Wallonie-Bruxelles International (WBI), **M. Michel GUERIN** a posé essentiellement un regard critique sur la coopération culturelle pendant plus de 20 ans avec le Burkina Faso, concluant sur la nécessité de revisiter les notions et les pratiques de coopération culturelle. Il a présenté un modèle de coopération articulé aux plans d'action et programmes de développement du Burkina Faso et précisé différents objectifs du programme de travail avec le CERAV/Afrique, en particulier celui de renforcer la capacité du Centre à produire des travaux et analyses sur la Convention de 2005.

La contribution de l'OIF, présenté par **M. Cyriaque NOUSSOUGLO**, en sa qualité de Secrétaire général de la Commission nationale pour la francophonie du Togo, a mis en évidence le rôle déterminant de la culture pour le développement durable à travers plusieurs objectifs : l'émergence d'un véritable marché de produits culturels par la professionnalisation des filières, la mise en place de politiques favorables à la diversité des expressions et le dialogue des cultures.

Le représentant des Coalitions africaines pour la diversité culturelle **M. Adama TRAORE** a évoqué dans son intervention les étapes importantes du processus de mobilisation des acteurs culturels africains francophones en faveur de la ratification de la Convention. Il a également abordé les questions liées à la structuration de la société civile culturelle dans le cadre de la lutte en faveur de la mise en œuvre de la Convention de 2005.

Le représentant de **Africalia Belgium** a, lui, salué le travail de la société civile active dans ses pays d'intervention en Afrique. Africalia fait une référence directe à la Convention dans les protocoles d'accord qu'elle signe avec les opérateurs culturels africains qu'elle soutient. Dans ses programmes à venir, une attention particulière sera portée aux dimensions de développement économique durable exprimées de manière explicite dans les articles de la Convention 2005.

Africalia agit également comme ensemble pour l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du Programme « **Afrique Créative** »,

qui vise l'accélération du développement des industries culturelles et créatives en Afrique.

Panel 6 : « Des questions transversales dans la mise en œuvre de la Convention 2005 en Afrique : égalité des genres, la diversité des médias, traitement préférentiel, coopération culturelle sud-sud, environnement numérique, condition des artistes »

« **L'égalité des genres** », objectif essentiel de la Convention 2005, a été l'objet de la première présentation faite par **Mme Valeria MARCOLIN**, experte de la Convention de 2005.

Les données statistiques montrent l'effort très important à fournir encore pour réduire les inégalités révélées par les études couvrant les champs culturels, économiques, politiques et sociaux.

La communication sur « **l'environnement numérique** », a été assurée par Mme **Valérie OKA** qui s'est appuyée sur des politiques, mesures initiatives prises en République de Côte d'Ivoire. Sa présentation démontre le faisceau d'actions organisé pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux technologies d'information et de communication. Des programmes et plans successifs ont été adoptés en ce sens et montrent à quel point la chaîne (classique) des valeurs des industries culturelles et créatives, est aujourd'hui bousculée. Ainsi, créateurs, bénéficiaires, usagers, diffuseurs et consommateurs participent progressivement à une nouvelle culture digitale.

Sur la question du « **traitement préférentiel** », **M. Désiré OUEDRAOGO**, l'a abordé sous l'angle des analyses et décisions de la 13^{ème} session du Comité Intergouvernemental. En effet, constatant la difficulté des Parties à prendre des mesures liées à l'article 16 de la Convention, l'UNESCO en a fait un domaine de suivi et a intégré la question dans le programme Aschberg, en plus du module dispensé par la chaire UNESCO.

Concernant « **la condition des artistes** », qui est une attente récurrente du secteur culturel et qui vise à faire de l'artiste un travailleur jouissant de droits économiques et sociaux, la question a été abordée par **M. Vincent KOALA**. Dans son propos, il a souligné que malgré l'adoption de lois portant sur le statut d'artiste sur le continent, sa concrétisation peine à voir le jour. Au Burkina Faso, par exemple, depuis l'adoption du décret de 2013 y relatif, seule la carte professionnelle a été réalisée. Les étapes à venir

sont relatives aux conventions collectives devant définir les statuts professionnel, fiscal et social.

Sur la « **coopération culturelle Sud-Sud** », le programme culture du Traité d'amitié et de Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la République de Côte-d'Ivoire a été présenté par **M. Idrissa ZOROM** et **M. Florent GALATY**, directeurs chargés de la coopération culturelle des deux États comme un exemple de bonne pratique dans la mise en œuvre de la Convention.

Des échanges, ce modèle de coopération culturelle a été vivement salué et d'autres mesures de coopération ont été évoquées.

Cette présentation a été complétée par un exemple d'initiative de promotion des échanges et de la coopération, par **M. Luc YACHOTKEU** du Cameroun. Cette plateforme dénommée « **ART CONNECT AFRICA** » vise à offrir des opportunités d'échanges entre opérateurs culturels en Afrique et au-delà dans le cadre d'un réseau professionnel.

Au terme de ces panels, des synthèses et analyses complémentaires ont été présentées par les Professeurs **Charles BINAM BIKOI** et **Lupwishi MBUYAMBA**, respectivement modérateur et président du Comité scientifique de l'atelier.

Le **Pr. Charles BINAM BIKOI** s'est interrogé sur les orientations que prendra l'Afrique au travers de la Convention de 2005 qui est potentiellement un instrument de redéfinition de politiques culturelles. Il a relevé une dimension paradoxale qui nous confronte à la fois aux défis de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles et à un processus de mondialisation accéléré qui a tendance à « homogénéiser » les différentes cultures et leurs expressions.

Le président du comité scientifique de l'atelier, le **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, constatant l'aspect important et pratique de cette journée, a tiré quelques conclusions provisoires, invitant les participants à approfondir plusieurs éléments clés issus des discussions. Il a mis en particulier l'accent sur une des attentes des participants, notamment celle concernant le renforcement opérationnel du CERAV/Afrique pour l'accomplissement de ses missions et l'intérêt de réfléchir à une approche renouvelée de la coopération pour un développement culturel durable.

1.3. Des travaux pratiques

Des travaux pratiques ont été organisés sur le nouveau cadre de suivi de la Convention, par l'identification de politiques, mesures et initiatives de mise en œuvre.

Les participants répartis en deux groupes de travail ont identifié puis proposé des politiques et mesures d'une part et des mesures et initiatives pertinentes de la société civile d'autre part. De l'avis de tous les participants, cet exercice a réellement été productif et formateur.

La fin des travaux pratiques de cette dernière journée a été marquée par la présentation d'un exemple de projet s'inscrivant dans la mise en œuvre de la Convention 2005 par la société civile et les structures publiques. Il s'agit de « YOP Créalab », projet porté par la Mairie de Yopougon, avec l'assistance de l'ONG « Culture et Développement ». La présentation de cette expérience a mis l'accent sur la prise en compte du numérique et de la créativité dans l'aménagement des espaces culturels par la commune de Yopougon.

III- DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture, co-présidée par le Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire et le Ministre de la culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, s'est déroulée en deux grands moments : la signature de l'accord d'adhésion de la Côte d'Ivoire au CERAV/Afrique et la clôture officielle de l'atelier.

3.1. De la signature de l'accord d'adhésion de la Côte d'Ivoire au CERAV/Afrique

L'acte d'adhésion de la République de Côte-d'Ivoire a été signé par **M. Maurice Kouakou BANDAMAN**, Ministre de la culture et de la Francophonie, au nom du Gouvernement ivoirien. Ce document a été officiellement remis à son homologue du Burkina Faso, **M. Abdoul Karim SANGO**. La fin de ce cérémonial a été marquée par une intervention du Ministre ivoirien de la culture qui a salué la qualité des relations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, illustrée par cet important accord signé dans le contexte de cet atelier régional qui se tient en prélude à la 11^{ème} édition du MASA.

3.2. Du déroulement de la clôture officielle de l'atelier

La clôture officielle de l'atelier s'est déroulée en deux étapes : la présentation des résultats des travaux et les discours.

a. De la présentation des résultats des travaux

Le rapport de synthèse, la déclaration ainsi que la motion de remerciements adoptés par les participants ont été lus respectivement par **M. Gontran Gervais LAKOSSO KOKPALE**, représentant la société civile de la République Centrafricaine, **Mme Fatima Ait MHAND**, Point de contact de la Convention 2005 du Royaume du Maroc et **Mme Marie EDJOA AKOA NDJELL**, Point de contact de la Convention 2005 du Cameroun.

b. Des interventions de clôture

Trois interventions ont ponctué la cérémonie de clôture des travaux :

- Le mot du Président du Comité scientifique de l'atelier, le **Pr Lupwishi MBUYAMBA**, qui a souligné l'importance de cette rencontre dans les dynamiques en cours sur le Continent, en faveur du développement du secteur culturel. Il a remercié les autorités et les partenaires qui ont permis la tenue de cet atelier régional. Il a tenu à féliciter le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, pour ses initiatives pertinentes au niveau régional, en particulier pour l'organisation en janvier 2020 de la réunion des ministres de la culture du G5 - Sahel qui a abouti à l'affirmation de la place et du rôle de la culture dans la lutte contre les extrémismes. Il a par ailleurs rappelé l'importance du rôle du CERAV/Afrique, réaffirmé avec force par les participants de l'atelier et, s'est félicité de l'accord d'adhésion au CERAV/Afrique, nouvellement signé par la République de Côte-d'Ivoire. Enfin, il a sollicité davantage d'attention et de soutien des autorités burkinabé pour faciliter et soutenir l'élan pris par le Centre dans l'accomplissement de sa mission.

- L'allocution du Ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire, lu par le **Pr Koffi TOUGBO**, Conseiller technique du Ministre qui s'est réjoui du choix de la ville d'Abidjan pour abriter cet important atelier et a félicité les participants, les experts et partenaires pour la densité et la qualité des résultats présentés par les rapporteurs. Il a réaffirmé l'intérêt du Ministre chargé de la culture et des autorités

ivoiriennes pour la Convention 2005 de l'UNESCO et a manifesté toute la solidarité de son pays dans la poursuite de cette œuvre entamée par le CERAV/Afrique et son réseau de partenaires. C'est tout le sens qu'il accorde à l'accord que vient de signer le **Ministre Maurice Kouakou BANDAMAN**.

- Le Discours de **M. Abdoul Karim SANGO**, Ministre de la culture, des arts et du tourisme du Burkina Faso, co-président de la Cérémonie a d'abord félicité les **Professeurs Charles BINAM BIKOI et Lupwishi MBYAMBA**, pour la qualité de l'encadrement technique de la rencontre et leur a exprimé sa profonde reconnaissance pour leur disponibilité constante aux côtés du CERAV/Afrique. Il s'est ensuite adressé aux experts de la Convention 2005, **Mme Valeria MARCOLIN et M. Désiré OUEDRAOGO**, ainsi qu'à l'ensemble des panelistes à qui il a exprimé sa satisfaction et des remerciements pour le travail brillamment accompli. À l'ensemble des participants, il a formulé des encouragements et les a invités à redoubler d'effort, dans l'appropriation du nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 en vue de la production par leurs États respectifs, de rapports périodiques quadriennaux qui seront reflétés dans le prochain rapport mondial de l'UNESCO. Il a tenu à remercier l'ensemble des partenaires techniques et financiers du CERAV/Afrique pour leur soutien au succès de l'atelier d'Abidjan.

Il a remercié son homologue et à travers lui, les plus hautes autorités et le peuple ivoiriens pour leur attention et leur hospitalité légendaire et s'est profondément réjoui de l'accord que vient de signer le Ministre de la Culture et de la Francophonie, acte fort qui vient renforcer la dynamique de coopération culturelle entre la Côte-d'Ivoire et le Burkina Faso à travers le Traité d'amitié et de Coopération (TAC) qui lie les deux pays.

Terminant son propos, il a souhaité un bon MASA 2020 à tous les participants ainsi qu'un bon retour dans leurs pays respectifs et a déclaré clos l'atelier régional d'Abidjan.

Fait à Abidjan, le 7 mars 2020

LES PARTICIPANTS



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



**Atelier régional de renforcement des capacités des points
de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile
culturelle des États africains francophones sur le nouveau
cadre de suivi adopté de ladite Convention**

DECLARATION DES PARTICIPANTS

Abidjan, 07 mars 2020

Du **04 au 07 mars 2020**, s'est tenu à Abidjan(République de Côte d'Ivoire), en prélude de la 11^{ème} édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA), l'atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains francophones sur le thème : « ***Le nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 de l'UNESCO, pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans l'espace africain francophone*** ».

Organisé par le **Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, cet atelier était placé sous la co-présidence de Monsieur **Maurice Kouakou BANDAMAN**, Ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire et Monsieur **Abdoul Karim SANGO**, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso et sous le parrainage de Monsieur **Toussaint TIENDREBEOGO**, Secrétaire de la Convention 2005 de l'UNESCO.

Ont participé aux travaux une quarantaine de délégués et experts venus des onze (11) pays suivants, de l'espace africain francophone : **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, République Centrafricaine, Royaume du Maroc Sénégal et Togo.**

À l'issue des échanges constructifs, la déclaration suivante a été adoptée :

Nous, participants à l'atelier,

Considérant l'importance de la Convention 2005 de l'UNESCO en tant qu'instrument normatif renouvelant les conditions de formulation et de mise en œuvre des politiques culturelles à l'échelle internationale ;

Considérant sa ratification par la quasi-totalité des États africains francophones, comme outil de coopération entre États et entre organisation de la société civile ;

Considérant les résultats du Forum des Ministres de la culture, tenu le 19 septembre 2019, à l'occasion de la 40^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui a réaffirmé l'importance de cette Convention en

soulignant le respect de la diversité comme paradigme politique salubre pour le développement durable des États ;

Ayant fait le constat des difficultés rencontrées par les États africains dans l'appropriation de la Convention 2005 ;

Considérant la faible structuration des politiques publiques et la soumission irrégulière des rapports périodiques quadriennaux, facteurs handicapant l'évaluation des acquis, le partage de l'information et la transparence souhaitées dans la mise en œuvre de la Convention 2005 ;

Saluant la pertinence des instruments du nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 pour la production des rapports périodiques quadriennaux ainsi que le lien établi avec le programme de développement durable des Nations-unies ;

Forts des résultats probants de cet atelier régional d'Abidjan, en termes de renforcement des capacités pour une meilleure appropriation du rôle central des points de contact et leaders de la société civile culturelle dans le suivi de la mise en œuvre réussie de la Convention 2005 au niveau national ;

1. **Relevons la nécessité de mettre en place un cadre de rencontres régulières** des différentes parties prenantes de la Convention, de partage d'expérience et de mutualisation, par le CERAV/Afrique avec le soutien de l'UNESCO et des autres partenaires, au sein de l'espace africain francophone, pour développer un véritable réseau des acteurs clés de la Convention tels que les points de contact et représentants des Organisations de la société civile ;
2. **Soulignons la nécessité** pour les points de contact de la Convention de 2005 des pays francophones africains, d'un accompagnement efficace permettant d'assurer le suivi des travaux des organes directeurs de la Convention 2005 et dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux de nos États ;

3. **Demandons l'organisation des rencontres thématiques** en vue de l'approfondissement des questions prioritaires de la Convention 2005 pour faciliter l'appropriation au niveau du continent africain, notamment celles relatives à l'environnement numérique, au statut de l'artiste, au traitement préférentiel et autres questions transversales ;
4. **Proposons de développer un lien entre le cadre de suivi de la Convention et les dispositions de l'Agenda 2063** « L'Afrique que nous voulons », dans le cadre des activités de sensibilisation mises en œuvre par le CERAV/Afrique et ses partenaires ;
5. **Mettons en exergue la nécessité et l'importance** de soutenir davantage les initiatives d'organisation et de structuration de la société civile culturelle afin qu'elle contribue plus efficacement au suivi de la mise en œuvre de la Convention et en particulier à l'élaboration des rapports quadriennaux ;
6. **Soulignons la nécessité de valoriser** les points de contact de la Convention 2005 au sein des départements ministériels par la dotation de ressources matérielles et humaines aux fins de mener à bien leurs missions, notamment le partage de l'information au niveau national et international ;
7. **Appuyons le nouvel élan régional** imprimé grâce aux initiatives portées par le CERAV/Afrique et son réseau de partenaires en faveur de la promotion des valeurs de la Convention 2005 ;
8. **Mettons fortement l'accent sur la nécessité**, pour ce faire, que les États membres du CERAV/Afrique continuent de soutenir techniquement et financièrement son action et appelons d'autres partenaires à se joindre à cet effort.

Fait à Abidjan, le 07 mars 2020

LES PARTICIPANTS



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



**Atelier régional de renforcement des capacités des points
de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile
culturelle des États africains francophones sur le nouveau cadre de
suivi adopté de ladite Convention**

MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Abidjan, 07 mars 2020

Du **04 au 07 mars 2020**, s'est tenu à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), en marge de la 11^{ème} édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA), l'atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la Convention 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains francophones sur le thème : « ***Le nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 de l'UNESCO pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans l'espace africain francophone*** ».

Organisé par le **Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, cet atelier était placé sous la co-présidence de Monsieur **Maurice Kouakou BANDAMAN**, Ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire et Monsieur **Abdoul Karim SANGO**, Ministre de la Culture du Burkina Faso et sous le parrainage de Monsieur **Toussaint TIENDREBEOGO**, Secrétaire de la Convention 2005 de l'UNESCO.

Il a regroupé une quarantaine de participants et experts venus des 11 pays suivants, de l'espace africain francophone : **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire Gabon, Guinée, Mali, République Centrafricaine, Royaume du Maroc, Sénégal et Togo.**

Nous, participants à l'atelier,

Considérant l'importance de la Convention 2005 de l'UNESCO en tant qu'instrument normatif ratifié par la quasi-totalité des États africains francophones ;

Considérant les bonnes conditions d'accueil, de séjour et de déroulement des travaux ainsi que le haut niveau d'expertise des formateurs et la pertinence des contenus développés au cours de la session ;

ADRESSONS NOS REMERCIEMENTS :

1. **À Monsieur Maurice Kouakou BANDAMAN**, Ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte-d'Ivoire, pour avoir accepté d'abriter l'atelier et marqué son accord pour la présidence de cette importante rencontre d'Abidjan. À travers lui, nos remerciements s'adressent au Gouvernement et le peuple ivoirien.
2. **À Monsieur Abdoul Karim SANGO**, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, pour sa disponibilité, son soutien et son attention remarquables en sa qualité de co-président de l'atelier.
3. **Aux Ministres chargés de la culture des États participants**, pour les dispositions qui ont permis la participation des points de contact et des leaders de la société civile culturelle de l'espace francophone africain ;
4. Au **Pr Yacouba KONATE**, Directeur général du MASA, pour la collaboration à la réussite de notre rencontre d'Abidjan.
5. **Aux partenaires techniques et financiers** qui ont soutenu l'organisation du présent atelier, notamment le Secrétariat de la Convention 2005, le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Wallonie Bruxelles International (WBI), Culture & Développement, l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA), Africalia, le CEHLTO-UA, pour leur engagement aux côtés du CERAV/Afrique ;
6. **Aux animateurs de l'atelier**, notamment le Président du Comité Scientifique, les modérateurs et les panelistes, pour la qualité de leur expertise, leur générosité et leur disponibilité remarquables.
7. **Au CERAV/Afrique**, initiateur de cet atelier qui vient à point nommé pour renforcer nos capacités en matière de suivi de la mise en œuvre de la Convention 2005 dans nos pays.

Fait à Abidjan, le 07 mars 2020

LES PARTICIPANTS



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Atelier régional de renforcement des capacités des points de contact
de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains
francophones sur le nouveau cadre de suivi adopté de ladite Convention

**ALLOCUTION DE MICHEL SABA
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU CERAV AFRIQUE**

Abidjan, le 07 mars 2020

- **Monsieur le DIRCAB, représentant Monsieur le MCF de la République de Côte-d'Ivoire, Coprésident de la Cérémonie,**
- **Madame la Représentante résidente de l'UNESCO en RCI ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentant des organisations internationales et interafricaines ;**
- **Monsieur le Secrétaire général de la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO ;**
- **Pr Lupwishi MBUYAMBA, Directeur de l'OCPA, membre du Conseil d'administration du CERAV/Afrique et Président du Comité scientifique du présent atelier régional ;**
- **Pr Charles Binam Binam Bikoï, directeur du CERDOTOLA, Vice-président du CIM, modérateur ;**
- **M. Michel GUERIN, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des Institutions membres du Réseau des Institutions culturelles et de la Diaspora ;**
- **Cher Doyen Moustapha TAMBADOU, leader et expert incontesté de la Convention 2005 et grand sage de la culture au Sénégal ;**
- **Mesdames et Messieurs les experts internationaux de la Convention 2005, membre du Comité scientifique de l'atelier (Mme Valeria Marcolin, Co-directrice de Culture & Développement et M. Désiré OUEDRAOGO) ;**
- **Distingués Invités en vos qualités et grades respectifs, tout protocole observé ;**
- **Chers Points de contact de la Convention 2005 et leaders de la société civile culturelle partenaire de la Convention 2005 des États africains francophones ;**
- **Chers Collaborateurs, Chers amis de la presse ;**
- **Mesdames et Messieurs !**

(1mn de silence pour Mustapha Nami, et demander à Mme Fatima Ait MHAND de transmettre notre Compassion à sa famille et aux autorités du royaume chérifien)

La présente cérémonie d'ouverture de notre atelier (que nous avons voulu modeste en attendant celle de la clôture qui verra la présence de nombreuses personnalités invitées) est l'occasion pour moi, en tant que Délégué général du CERAV/Afrique, de saluer les distingués personnalités qui nous honorent de leur présence effective parmi nous ici, en terre libre et hospitalière de la République de Côte d'Ivoire ! À toutes et à tous, permettez-moi de vous dire AKWBA, bienvenue !

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs !

Je me réjouis de voir ici la concrétisation d'une rencontre dont la préparation a impliqué une grande diversité de collaborateurs, d'experts et de partenaires ! En effet, le contenu du programme du présent atelier régional et la qualité des intervenants mobilisés, vous en dit assez long, et je voudrais profiter de cette occasion solennelle, pour remercier chacun de ces partenaires, pour la disponibilité extraordinaire manifestée dans cet exercice de co-construction.

Au regard du nombre d'États qui ont répondu à notre invitation pour être présents en Côte-d'Ivoire, je voudrais exprimer ma satisfaction pour ce témoignage d'attention accordée à cette rencontre et à travers vous, les autorités de tutelle chargées de la culture au sein de vos pays respectifs

Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs !

« *Le nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 de l'UNESCO pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans les pays africains francophones* », tel est le thème du présent atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la Convention 2005 de l'UNESCO et des leaders de la société civile, sur la mise en œuvre de notre Convention commune relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le contexte actuel de l'environnement numérique.

L'initiative de cet atelier que porte le CERAV/Afrique avec le soutien de son réseau de partenaires, se fonde sur la nécessité de mettre à jour, au niveau de notre région, nos stratégies, nos dynamiques ainsi que nos méthodes, en vue d'une plus grande efficacité dans la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques de la culture porteuses de résultats en termes de changements qualitatifs pour nos populations et qui devront être reflétés dans le rapport mondial de l'UNESCO.

En effet, il vous souviendra qu'en juin 2019, la session des Parties à la Convention 2005 a adopté un nouveau cadre de suivi et de production des rapports quadriennaux. Depuis lors, des initiatives prises lors des différentes rencontres régionales et internationales sur des préoccupations relatives à la Convention 2005 ainsi que l'état de soumission des rapports périodiques quadriennaux à l'UNESCO révèlent des insuffisances énormes au niveau de notre région en dépit des efforts appréciables de quelques États qui produisent régulièrement leurs rapports.

En effet, au sein de l'espace africain francophone, la majeure partie des 26 États qui ont ratifié la Convention 2005 n'ont encore fait l'expérience de l'élaboration d'un RPQ ou ne sont pas à jour sur la soumission de leurs rapports.

Au niveau du CERAV/Afrique, cette situation nous interpelle fortement, au regard de la mission de suivi de la mise en œuvre de la Convention 2005 qui nous incombe, sur le plan régional. La Convention 2005, faut-il le rappeler, est un instrument normatif contraignant pour les États parties, et il importe que ceux qui la ratifient travaillent dans le sens du respect de leur engagement.

Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs !

Ce que propose le CERAV/Afrique et ses partenaires à travers cette rencontre d'Abidjan, c'est d'offrir, comme le préconise les articles 9 et 19 de la Convention, une opportunité de partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que de développement d'un réseau, aux fins d'apporter plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la Convention 2005 en vue d'un développement des ICCs propres à accroître l'économie de la culture en Afrique.

C'est pourquoi, dans le déroulement du programme de ces trois jours d'atelier il est prévu que la Convention fasse l'objet d'une réappropriation, à travers des thématiques qui nous conduiront progressivement vers la maîtrise de cet instrument normatif et des nouveaux mécanismes de son suivi au plan national.

Comme vous le savez, les points de contacts et les leaders de la société civile culturelle ont un rôle premier plan dans la conduite des travaux d'élaboration des RPQ au sein des

équipes nationales, pour offrir de la chance à l'émergence de RPQ pertinents qui servent de fondements pour repenser les politiques publiques en matière de culture dans nos pays.

Je tiens à remercier et à féliciter les points de contact et les acteurs de la société civile pour le travail admirable qui se fait sur le terrain au sein de certains États en pleine production de leur RPQ (Mali, Sénégal, BF...) et émets le vœu de voir cette dynamique se consolider, s'étendre et se généraliser en Afrique.

Je réitère la reconnaissance aux partenaires qui ont soutenu l'organisation de la présente rencontre, parmi lesquels je voudrais citer le Bureau de l'UNESCO à Dakar, l'OIF, l'OPC et WBI !

Permettez-moi de faire une mention spéciale à Madame Valeria Marcolin, co-Directrice de l'ONG Culture & Développement basé à Grenoble, pour la franche collaboration et le travail assidu tout le long du développement de projet. J'en éprouve une profonde fierté et tiens à te souligner en cette heureuse occasion.

Je n'oublierais pas les États qui ont répondu favorablement à notre invitation. Merci à tous les points de contacts et représentants actifs de la société civile venu du Bénin, du BF, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Maroc, de la République Centrafricaine, de la RCI, de la RDC, du Sénégal et du Togo. A la RCI, en particulier, je voudrais que nous fassions un ban soutenu, pour la qualité de l'accueil réservé à notre rencontre. Je ne puis m'empêcher de me féliciter du soutien remarquable apporté par ce pays au CERAV/Afrique, notamment par l'accord officiellement obtenu en juin 2019, pour l'adhésion au Conseil d'administration du Centre. Que les plus hautes autorités et le peuple ivoiriens trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude !

(Je saisis cette occasion pour rappeler que le Sénégal dont le Point de contact, M. Abdoulaye KOUNDOUL, premier point focal national du CERAV/Afrique officiellement désigné, est parmi nous.)

Mesdames et Messieurs,

Au-delà du partenariat exemplaire qui lie CERAV/Afrique à l'OPC de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettez-moi de signaler la présence parmi nous, de M. Michel GUERIN, directeur de cet observatoire.

Pour finir, je voudrais exprimer ma gratitude infinie à l'équipe des formateurs du présent atelier du Président du Comité scientifique, le Pr Mbuyamba aux panelistes, en passant par les experts principaux (OD, Valéria) et les modérateurs (Koundoul, Pr Charles Binam Bikoi) dont vous aurez l'opportunité d'apprécier les talents ! Quand vous bénéficiez de la disponibilité de telles sommités en organisant un atelier, vous pouvez être tranquilles et sereins !

À toutes et à tous, je sollicite indulgence et compréhension pour les imperfections de notre organisation (qui ne sont pas sans désagrément pour certains d'entre vous) et sur ce je vous souhaite un excellent atelier à Abidjan et plein succès à nos travaux !



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Atelier régional de renforcement des capacités des points de contact
de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains
francophones sur le nouveau cadre de suivi adopté de ladite Convention

**COMMUNICATION INTRODUCTIVE
DU Pr LUPWISHI MBUYAMBA**

Abidjan, le 04 mars 2020

COMMUNICATION INTRODUCTIVE

En prenant la parole, je voudrais féliciter le CERAV pour l'initiative de cet Atelier qui témoigne de la justesse de sa vision et du dynamisme de l'institution qui en peu de temps a su imprimer un rythme de travail à son équipe de direction, au point d'en faire un instrument de veille et d'animation pour la promotion dans la famille des institutions culturelles qui comptent.

Il me plait de saluer de façon appuyée Michel Saba pour ses efforts et pour cette démonstration éloquente de sa foi et de sa fidélité à une cause, à un idéal, et dans les conditions que l'on sait, mais en gardant les yeux rives sur le cap prescrit à sa maison, la promotion de la Convention de 2005 de l'UNESCO !

Justification

Car c'est bien ce sujet qu'il m'a demandé d'aborder pour cette communication introductive, celui de l'appropriation de la Convention de 2005, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au travers des instruments régionaux des politiques publiques, en d'autres termes, de porter un regard sur les efforts et initiatives des groupes d'États qui ont pu décider de mettre ensemble les résultats de leurs réflexions et les tentatives de définir des stratégies communes et d'identifier des mécanismes pour une action partagée.

Un sujet vaste, vous en convenez avec moi, puisqu'il mériterait une série d'ateliers qui seraient à consacrer à plusieurs initiatives des différentes régions géographiques du continent et à divers secteurs de compétences et d'activités, le problème de la culture, et qui-Dieu merci- fait aussi sa grandeur, étant qu'elle se trouve à la fois en tout et sous diverses formes et se manifeste dans des actions identifiables mais glissantes. À la fois épousant les données des espaces et des époques, s'accommodant des caprices des génies et de la maîtrise des créateurs et s'échappant des carcans des traditions, ce Protée l'insaisissable !

Afin de tenter de nous retrouver dans cette forêt touffue et de coopérer au respect de l'objet strict de cet Atelier, "le nouveau cadre de suivi ...pour repenser les politiques publiques", quand bien même l'actualité du sujet me tirerait vers des considérations plus élargies, j'ai pensé vous proposer, pour ce propos liminaire, avant de donner à l'auditoire quelques exemples d'expériences choisies et de les interpréter sous une forme de perspectives dépassant le cadre de cette rencontre (mais la saisissant pour poser la problématique globale de l'itinéraire de l'Afrique) qu'ils permettent de dessiner, j'ai donc pensé à vous proposer de suivre le schéma le suivant:

En revisitant les origines lointaines de la promotion de la diversité, une évocation des dégâts causés par l'extrémisme des revendications identitaires, on peut réaffirmer l'actualité du débat avec le constat de la situation internationale du moment et des tendances qui l'accompagnent.

Un parcours rapide de quelques exemples positifs de promotion et de prise en compte de ces principes dans des politiques culturelles nationales et dans des politiques publiques en général servirait d'indication de la faisabilité pratique des enseignements et d'une volonté de changements significatifs de la vie publique sur les plans nationaux et internationaux. On pourrait alors s'interroger et chercher à savoir de quelle manière et suivant quels mécanismes on pourrait y parvenir dans un environnement aussi précaire et incertain. Plus précisément, quelle éducation pour quelle culture dans un monde dont les progrès scientifiques et technologiques révèlent la fragilité. Comment donc conjuguer ces apports nouveaux de la

technique et du savoir et la nécessité d'un dialogue entre nos différences et faire de notre diversité un atout pour un développement durable et ainsi redonner à l'humanité des perspectives de survie et de régénérescence.

Un regard historique

On le sait fort bien, la 2^{me} conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles de 1982 à Mexico, le plus grand rassemblement des cerveaux de l'humanité jamais égalée à ce jour est restée dans l'histoire comme la conférence de l'identité culturelle. Elle venait après les conclusions des revendications des indépendances politiques au nom de la spécificité culturelle des "peuples opprimés" et elle se tenait en pleine période de la guerre froide où s'affrontaient les tenants de la valeur de la personne humaine et les promoteurs de la culture de masse. La Société des Nations, ancêtre des Nations-Unies, était créée et le multilatéralisme triomphait!

Arrive le moment où l'Assemblée générale des N-U proclame la Décennie mondiale du développement culturel et l'UNESCO met en place la Commission Perez De Cuellar qui s'installe et produit le fameux "Notre diversité créatrice", "Our Creative Diversity", qui allait servir de document de travail à la Conférence intergouvernementale de Stockholm en 1998.

Le ton était donné puisque 3 ans plus tard, en octobre 2001, la Déclaration sur la Diversité était adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO donnant lieu à un ballet diplomatique d'une intensité rare accompagné de symboles qui, pour la circonstance ne pouvaient tromper sur la signification universelle et historique de l'événement.

I-Résurgence des revendications identitaires

Or voilà que la Convention qui, elle, est contraignante pour les Etats signataires et qui la ratifient, adoptée 4 ans plus tard, pendant qu'elle cherche à s'affirmer, voilà qu'elle assiste à la résurgence des mouvements identitaires d'une virulence extrême:

- montée de l'extrême droite en Europe et rejet des principes démocratiques élémentaires;
- dénonciation du multilatéralisme par les Etats-Unis d'Amérique et retrait des accords signés sur le climat et sur les armes nucléaires;
- éclatement de l'Union Européenne et sortie de la Grande - Bretagne;
- guerres au Sahel et dans les régions africaines de l'Ouest et du Centre au nom de revendications culturelles et religieuses.

L'actualité de la question de la protection et de la promotion de la diversité réapparaît dans toute son acuité et mérite que les initiatives prises dans le monde et dans la Région Afrique à cet égard, soient renforcées.

Mais quelles actions ?

II. Expériences Régionales d'intégration de la Convention dans les politiques publiques

C'est dans les diverses composantes des acteurs de la culture que des expériences fort intéressantes ont été enregistrées tendant à faciliter et à contribuer à la redéfinition des politiques culturelles avec comme objectifs l'intégration des données explicitement soulignées dans la Convention.

1. Ainsi au niveau de la Commission de l'Union Africaine

1.1 Déjà pendant que les débats se déroulaient sur la Convention avant son adoption, une option était prise pendant les travaux de l'élaboration de la nouvelle charte de la renaissance culturelle dès le mois de Mai 2005 d'intégrer ces éléments sur la diversité que l'on pourra retrouver dans son Titre II ainsi que le Titre VI dans son chapitre 3 article 22.

1.2 De même dans son Guide de mise en œuvre de la Charte, chapitre III, l'UA recommande la célébration de la journée mondiale de la Diversité le 21 Mai comme cadre de discussions sur l'importance de la culture

1.3 Dans le même ordre d'idées et dans le Guide, chapitre VI, tel qu'adopté par la conférence des Ministres, elle recommande la vulgarisation et la distribution de Convention à toutes les couches de la population.

1.4 Dans son Projet de Plan d'action révisé des industries culturelles et créatives, l'UA se réfère aux dispositions de la Convention pour recommander dans son Key Point⁴ la formation d'experts capables de promouvoir la paix, le dialogue interculturel et la diversité culturelle.

1.5 Enfin, dans la version populaire abrégée de 2015 de l'Agenda 2063, elle déclare "Notre diversité dans la culture, le patrimoine, les langues et les religions seront un atout pour notre force".

2. Au niveau des Commissions économiques régionales, il en est de même des résolutions et des engagements comme dans cette Déclaration de Brazzaville le 30 Novembre 2018 : "Nous Ministres des États Membres de la CEEAC en charge de la culture, considérons la culture et la diversité culturelle comme un moteur durable de diversification économique et d'emploi, réaffirmons l'importance de l'intégration effective de la culture dans les politiques et stratégies de développement national et sous-régional".

3. Au niveau des Organisations culturelles non-gouvernementales, ARTERIAL dans les années 2010 avec, en particulier sa série de conférences consacrées à l'économie de la culture, et African Network plus récemment et davantage préoccupé du statut des droits des artistes, ont rejoint l'OCPA dans la production des documents d'orientation ainsi que des schémas dégagant des espaces pour des structures de politique culturelle nationale. Dans ces schémas, un accent est mis sur les droits à la création, à la liberté d'expression, à la protection et au soutien à la créativité.

Mais l'action de l'OCPA va au-delà de la production des documents de référence, puisque précisément, la démarche de la Convention en ce qui concerne le besoin de repenser les politiques culturelles, elle coïncide avec la mission première et fondamentale de l'OCPA qui est de :

- Observer les tendances et les événements culturels dans la région et dans le monde ;
- Rassembler et distribuer l'information dans le monde entier ;
- Entreprendre des recherches thématiques sur les politiques culturelles et en assurer la publication ;
- Contribuer à former les experts nationaux pour les administrations ;

- Apporter une assistance technique aux États et aux Organisations régionales et internationales évoluant dans le domaine, facilitant la mise en réseaux d'experts et des institutions du domaine et participant au plaidoyer pour la culture africaine.

L'OCPA, ayant le statut d'organisation associée et en relations officielles de travail avec l'UNESCO est en même temps lié à la Commission de l'Union africaine comme partenaire de premier cercle. A ces divers titres il contribue de façon très étroite à la promotion de la mise en œuvre de la Convention comme du reste de la Charte de la renaissance culturelle africaine dont, de façon permanente, il assure, sur le plan technique bien entendu, un rôle d'harmonisation, de veille et d'animation.

4. Au niveau des structures de recherche, on notera la coopération de l'IACIU (Institute of African Culture and International Understanding), qui a organisé plusieurs rencontres et la production des publications sur la diversité des formes d'expressions culturelles dans les 5 régions du continent. L'Institut catégorie 2 de l'UNESCO s'est également attaché aux questions des droits des minorités et fait mener des études sur les modifications indispensables dans le statut des femmes par exemple.

Il en a été de même avec le CERAV qui successivement à Bobo Dioulasso, à Ouagadougou, Niamey, Ségou et aujourd'hui Abidjan a organisé plusieurs rencontres d'experts sur des questions brûlantes comme le rôle et la place de la Société Civile africaine dans la constitution de lobbies pour faciliter la révision des politiques culturelles nationales et locales afin que ces piliers de l'édifice de la Convention soient progressivement pris en compte dans la révision des politiques culturelles légitimes.

Outre ces Instituts de catégorie 2 de l'UNESCO, des universités en Afrique en coopération avec des institutions partenaires africaines se sont consacrées à tel ou tel aspect des dispositions de la Convention pour aider à apprêter les propositions d'action sous des formes appropriées de matière d'enseignement. On peut citer les universités Tswane University of Technology de Pretoria, Witswatersrand University de Johannesburg, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Africa University de Mutare, Chinhoyi University of Technology à titre d'exemple.

Au demeurant, de nombreuses expériences ont eu lieu et d'autres sont en cours apportant aux Etats dont c'est la responsabilité, un appui pour procéder à la mise en œuvre de la Convention et à formuler des rapports périodiques qui leur permettent d'évaluer eux-mêmes les progrès réalisés et peut-être de recevoir un éclairage nouveau sur tel ou tel aspect qui pourrait sembler poser problème.

À cet égard des compliments devraient être formulés à l'intention des animateurs des Coalitions qui tiennent le coup malgré l'effort coûteux de mobiliser et de sensibiliser. Le réseau international de la diversité culturelle, ayant lui aussi ses origines dans le même pays, n'a pas tenu le coup. Son créateur et animateur se retrouve aujourd'hui expert-consultant de l'OIF!

Mais aucune œuvre construite de la seule sueur du front de l'homme n'est parfaite. Elles doivent toutes au contraire, en revenant sur elles-mêmes, s'évaluer et se remettre à l'ouvrage sous de nouveaux défis !

III- Apports nouveaux

Dans la mise en œuvre de la Convention, il en est de même. Des évolutions récentes dans les domaines des politiques culturelles et dans l'environnement culturel général, recommandent

qu'une relecture du texte de la Convention soit envisagée :

- on l'a noté au dernier Forum mondial des Ministres de la culture de novembre 2019: une révision avait même été recommandée par une intervention;
- l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour le développement durable a été adoptée 10 années après l'entrée en vigueur de la Convention: il aborde des questions qui pourraient enrichir la Convention;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, elle aussi, c'est bien plus de 10 années après l'adoption de la Convention qu'elle est intervenue: une étude comparative plus technique pourrait contribuer à l'enrichissement des contenus des deux documents;
- les progrès technologiques des temps que nous vivons sont d'une nature et d'une ampleur que le comité intergouvernemental de la Convention a recommandé pour un examen approfondi notamment avec une attention au point des implications éventuelles de cette présence du numérique sur les activités retenues dans le programme de mise en œuvre de la Convention: objet et modalités de collecte, méthodes d'analyse, critères d'évaluation, soutien à la créativité, implication de la cohésion sociale etc...il s'agit de passer des vœux à l'action;
- le recours systématique à des données statistiques donneront la photographie de la réalité et seules permettront d'assurer des progrès constants si, toutefois il est établi que la volonté existe, de disposer de politiques culturelles légitimes, des instruments d'action adaptées à la taille de nos ambitions, flexibles et à même de permettre de lire dans le livre du temps, d'inventer et d'innover.

Car qu'est-ce que la politique culturelle sinon un ensemble de principes et de mesures arrêtées par le responsable d'une communauté pour définir les modalités de reconnaissance, de préservation et de promotion des éléments essentiels du patrimoine culturel, social, artistique, spirituel et moral constituant son identité et les conditions de leur développement par un mouvement continu d'enrichissement, de protection et de promotion dans le monde.

IV-Perspectives

Si l'on convient que les vecteurs de la diversité culturelle sont ceux-là mêmes des expressions culturelles, on peut les identifier en vérifiant :

- le dynamisme de la langue, l'attention à avoir pour les identités derrière cette langue et la nécessité de préserver le multilinguisme;
- le contenu de la transmission dans l'éducation, son environnement et l'ouverture d'esprit à cultiver vis-à-vis des autres cultures;
- le niveau d'accès aux media, la liberté de communication et la pratique de la pluralité des opinions et des informations;
- la créativité au centre de l'activité économique, de la croissance, et l'ouverture au marché et aux affaires.

Ces données peuvent constituer un agenda pour une réflexion continue, un cadre de réflexion périodique dont la création s'impose si l'on ne veut pas naviguer à vue et prendre le risque de s'égarer.

Elle est en train de s'éloigner l'époque des superpuissances et même des hyperpuissances. Par ailleurs, les pays émergents qui guettent ne se limitent pas aux seuls BRICS. Il appartient à l'Afrique de s'interroger et de fixer le cap de ses ambitions. Non par un coup de tête, mais dans l'activité de pensée

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention !

Abidjan, 4 Mars 2020

Lupwishi MBUYAMBA



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



PROGRAMME GENERAL

Atelier de renforcement de capacités des points de contact de la Convention 2005 et des leaders de la société civile culturelle des États africains francophones sur le nouveau cadre de suivi de ladite Convention relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles
(À Abidjan (RCI), du 4 au 7 mars 2020)

Thème :

« Le nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 de l'UNESCO pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans les pays africains francophones »

Février 2020

01 BP 104 Bobo-Dioulassa 01 * Tél : (+226) 20 97 42 20/21 E-mail : ceravafrique@gmail.com

Jour 1 : MERCREDI 04 MARS 2020

HEURES	ETAPES	INTERVENANT(S)
08H30 - 09H30	CÉRÉMONIE OUVERTURE (Lieu : CAPITOL HOTEL) <ul style="list-style-type: none"> ○ Mot de bienvenue du Point de contact (RCI) ○ Allocution du DG du CERAV/ Afrique ○ Discours du Ministre de la Culture et de la Francophonie de la RCI, Co-président de la Cérémonie 	Mme Esther KOUASSI (Point de contact) Michel SABA (DG-CERAV/Afrique) M. Yves KONAN DIRCAB/MCF
09H30 -10H30	<u>Communication introductive :</u> <i>« L'appropriation de la Convention de 2005 de l'UNESCO dans les référentiels/instruments régionaux et politiques publiques en Afrique »</i>	<u>Communicateur :</u> Pr Lupwishi MBUYAMBA Directeur/OCPA-Président <u>Modération :</u> M. Abdoulaye KOUNDOUL Point de contact Convention 2005/SENEGAL
10H30- 11H00	PAUSE CAFE	Service traiteur
11H00-12H30	<u>Communication sur :</u> <i>« Le nouveau cadre de suivi des rapports périodiques quadriennaux de la Convention 2005 »</i>	<u>Communicateur :</u> M. Désiré OUEDRAOGO Expert de la Convention 2005 <u>Modération :</u> Mme Valeria MARCOLIN Culture & Développement
12H30-13H00	Débat et échanges avec la salle	Mme Valeria MARCOLIN Culture & Développement
13H00-14H00	PAUSE DEJEUNER	Service traiteur
14H00-15H00	<u>Panel 1 :</u> <i>« Rôle et place des parties prenantes nationales dans la mise en œuvre de la Convention 2005 et l'élaboration des rapports périodiques quadriennaux »</i>	<u>Panelistes :</u> Mme Valeria MARCOLIN Culture & Développement M. Cyriaque NOUSSOGLO Coalition nationale du Togo M. Abdoulaye KOUNDOUL Point de contact Convention 2005/SENEGAL <u>Modération :</u> Pr Charles BINAM BIKOI Vice-président du CIM
15H00-16H00	Débat et échanges avec la salle	Pr Charles BINAM BIKOI Vice-président du CIM
16H00-17H00	Projection de films sur les expériences africaines dans la mise en œuvre de la Convention 2005	CERAV/Afrique
17H00	Fin des travaux de la première journée	Président de l'atelier

Jour 2 : JEUDI 05 MARS 2020

08H30-09H30	<u>Panel n°2</u> : <i>Partage d'expériences nationales dans la gestion des processus d'élaboration des rapports périodiques quadriennaux de la Convention 2005 : difficultés rencontrées et recommandations pour l'avenir</i>	<u>Panelistes</u> : Points de contact (Mali, Sénégal, BF) <u>Modération</u> : Mme Valeria MARCOLIN Culture & Développement
09H30-09h45	Débat et échanges avec la salle	
09H45-10H30	<u>Panel n°3</u> : « <i>Le FIDC, mécanisme de soutien à la mise en œuvre de la Convention 2005 : des procédures aux témoignages sur quelques projets soutenus dans différentes régions de l'Afrique</i> »	<u>Panelistes</u> : Salfo OUEDRAOGO (Point de contact - BF) Victor THIEM (Point de contact -Togo) <u>Modération</u> M. Vincent KOALA (BF)
10H30 - 11H00	PAUSE CAFE	Service traiteur
11H00-12H00	<u>Panel n°4</u> : « Focus sur les décisions de <i>la 13^{ème} session du Comité intergouvernemental de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles</i> »	<u>Panelistes</u> : Points de contacts membres du CIG (Sénégal, BF) Représentant OSC (Valeria Marcolin)
12h00-13H00	Débat et échanges avec la salle	<u>Modération</u> : Michel SABA
13H00 - 14H00	PAUSE DEJEUNER	Service traiteur
14H00 - 15H00	<u>Panel n°5</u> : Regards partagés sur la contribution organisations régionales et internationales à la mise en œuvre de la Convention 2005 : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Contribution de l'OIF</i> - <i>Contribution de Africalia Belgium</i> - <i>Contribution de WBI</i> - <i>Contribution des Coalitions africaines.</i> 	<u>Panelistes</u> : Cyriaque NOUSSOUGO (SG-CNF-TOGO) Michel GUERIN (OPC/FWB) Idrissa ZOROM Adama TRAORE. <u>Modération</u> : M. Désiré OUEDRAOGO Expert de la Convention 2005
15H00 - 15H30	Débat et échanges avec la salle	
16H00 - 17H15	<u>Panel n°6</u> : « <i>Des questions transversales dans la mise en œuvre de la Convention 2005 en Afrique : égalité des genres, la diversité des média, traitement préférentiel, coopération sud-sud (TAC), environnement numérique, condition des artistes</i> »	<u>Panelistes</u> : Mme Valérie OKA Mme Valeria MARCOLIN M. Désiré OUEDRAOGO M. Idrissa ZOROM M. Vincent KOALA Prog. Culture-TAC (BF & RCI) <u>Modération</u> : Mchel SABA
17H45	Fin des travaux de la deuxième journée	Président de l'atelier

Jour 3 : VENDREDI 06 MARS 2020

08H30 -10H30	<p>Travaux pratiques sur le nouveau cadre de suivi/Identification d'exemples de changements induits par les RPQ :</p> <p>« Politiques et mesures pertinentes de mise en œuvre de la Convention 2005 : exemples de changements induits par les rapports périodiques quadriennaux » (<i>Groupe 1</i>)</p> <p>« Mesures et initiatives pertinentes de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention 2005 : exemples de changements induits par les rapports périodiques » (<i>Groupe 2</i>)</p>	<p><u>Facilitateurs</u> M. Désiré OUEDRAOGO Expert de la Convention 2005/UNESCO --- Mme Valeria MARCOLIN Culture & Développement</p>
10H30-11H00	PAUSE CAFE	Service traiteur
11H00-13H00	Séance plénière : <i>Présentation des résultats des travaux de groupes suivie d'échanges</i>	<p><u>Facilitateurs</u> M. Désiré OUEDRAOGO Mme Valeria MARCOLIN</p>
13H00 - 14H00	PAUSE DEJEUNER	Service traiteur
14H00 - 14H30	Présentation d'un exemple de projet concret de terrain appliquant la Convention 2005 par la Société civile et les structures publiques : « YOP Créalab »	<p>Mairie de Yopougon & Culture et Développement</p>
14H30 - 16H00	<u>Élaboration des projets d'actes de l'atelier :</u> <i>Rapport de synthèse, déclaration, recommandations, motions...</i>	<p><u>Facilitateurs :</u> CERAV/Afrique Pr Lupwishi MBUYAMBA Directeur/OCPA-Président</p>
16H00 - 17H00	<i>Amendements et adoption des projets d'actes de l'atelier</i>	<p><u>Facilitateurs :</u> CERAV/Afrique Pr Lupwishi MBUYAMBA Directeur/OCPA-Président</p>
17H00-18H00	<p>CÉRÉMONIE DE CLÔTURE (Lieu : CAPITOL - HOTEL)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse, déclaration, feuille de route, recommandations, motions... ▪ Remise d'attestations de participation ▪ Mot du Président du Comité scientifique ▪ Allocution du Ministre de la Culture et de la Francophonie ▪ Discours de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapporteur général et participants désignées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pr Lupwishi MBUYAMBA ▪ M. Maurice Kouakou BANDAMAN (MCF) <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Abdoul Karim SANGO (MCAT-BF)
	Cocktail d'amitié	Service traiteur

Merci de votre soutien à la réalisation et au succès de ce programme !

Tél (Bur) : (+226) 20 97 42 20 Tél (GSM) : (+226) : 70 28 33 55 (+225) : 69 35 11 79
Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulasso 01 E-mail : michel.saba@gmail.com



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



LISTE DES PARTICIPANTS

Atelier de renforcement de capacités des points de contact de la Convention 2005 et des leaders de la société civile culturelle des États de l'espace francophone africain sur le nouveau cadre de suivi de ladite Convention relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles

(À Abidjan (RCI), du 4 au 7 mars 2020)

Mars 2020

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulasso 01 * Tél : (+226) 20 97 42 20/21 E-mail : ceravafrique@gmail.com Site Web : www.ceravafrique.org

N°	PRENOMS & NOM	PAYS	QUALITÉ	E-MAIL	TELEPHONE
1	Boniface SAGBOHAN	Bénin	Société civile	fifamediation@yahoo.fr	+229 97 89 92 83
2	Salfo OUEDRAOGO	Burkina Faso	Point de contact	salfouedraogo@yahoo.fr	+226 76 59 80 24
3	Télesphore BATIONO	Burkina Faso	Société civile	artistesdistribution@yahoo.fr	+226 70 22 84 84
4	Marie EDJOA AKOA NDJELL	Cameroun	Point de contact	edjoa.ndjell@gmail.com	+237 677 73 59 54
5	Luc YACHOTKEU	Cameroun	Société civile	lekolatier@yahoo.fr	+237 699 93 24 89
6	Mme Edwige EYANG ESSAME	Gabon	Point de contact	edwigeessame1@gmail.com	+241 062 11 34 72
7	Aboubacar Sidiki CONDE	Guinée	Point de contact	asconde011@gmail.com	+224 621 43 52 79
8	Sidi Lamine KONE	Mali	Point de contact	sidilkone@yahoo.fr	+223 76 44 84 74
9	Adama TRAORE	Mali	Société civile	acte71187@gmail.com	+223 78 12 32 05
10	Abdoulaye KOUNDOUL	Sénégal	Point de contact	akoundoul@gmail.com	+221 776 35 52 46
11	Moustapha TAMBADOU	Sénégal	Société civile	mtambadou@gmail.com	+221 77 80 36 345
12	Yoguebey TIEM	Togo	Point de contact	vicarmelo2002@yahoo.fr	+228 90 21 83 28
13	Cyriaque NOUSSOUGLO	Togo	Société civile	kcnoussouglo@yahoo.fr	+228 90 97 44 64
14	Fatima Ait MHAND	Maroc	Point de contact	amhandfatima@gmail.com	+212 661 23 10 58
15	Gontran Gervais LAKOSSO KOKPALE	Centrafrique	Société civile	lakgg9@yahoo.fr	+236 75 50 02 95
16	Esther KOUASSI	RCI	Point de contact	sterkouassi@yahoo.fr	+225 01 38 30 98
17	BEUGRE Hermann	RCI	CNF	h.beugre@yahoo.fr	+225 09 68 60 40
18	Lydie Yolande YDOGBO ABOKAN	RCI	CNF	aboklyd@yahoo.fr	+225 05 96 14 55
19	KahouTOURE	RCI	FICCI	kahou692003@yahoo.fr	+225 08 13 80 69
20	Mme Emilienne MELEDJE	RCI	CNU	youemilienne@yahoo.fr	+225 59 49 57 45
21	Abbé Frank Désiré LOMANOIS	RCI	Société civile	abbelomanois01@gmail.com	+225 07 33 56 89
22	David HASSAN	RCI	CIDC	hassndavid@yahoo.fr	+225 41 31 31 31

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulasso 01 * Tél : (+226) 20 97 42 20/21 E-mail : ceravafrique@gmail.com Site Web : www.ceravafrique.org

23	Pr Lupwishi MBUYAMBA	Mozambique	Président du Comité scientifique	l.mbuyamba@gmail.com	+258 848714799
24	Pr Charles BINAM BIKOI	Cameroun	Modérateur	binambikoi@yahoo.fr	+237 67 76 03 428
25	Désiré OUEDRAOGO	Burkina Faso	Expert principal	carekasom@yahoo.fr	+226 70 27 11 29
26	Valeria MARCOLIN	France	Expert principal	valeria.marcolin@gmail.com	+33 64 79 88 058
27	Michel SABA	Burkina Faso	Modérateur	michel.saba@gmail.com	+226 70 28 33 55
28	Vincent KOALA	Burkina Faso	Paneliste	vincent.koala@gmail.com	226 70 23 92 09
29	Idrissa ZOROM	Burkina Faso	Paneliste	zorom.idrissa@gmail.com	+226 70 79 66 03
30	Ousmane BANGRE	Burkina Faso	Rapporteur	bangrosse2015@gmail.com	+226 70 08 29 18
31	Florent GALATY	RCI	Paneliste	galaty225@gmail.com	+225 48 54 41 25
32	Valérie OKA	RCI	Paneliste	zuloga.voka@yahoo.fr	+225 08 97 90 63
33	Pagnagdé Parfait KAPIOKO	CERAV/Afrique	Organisateur	parfinojunior@gmail.com	+226 70 63 81 20
34	Sié Alfred Dougoutigui KAM	CERAV/Afrique	Organisateur	fradykam8@gmail.com	+226 74 10 38 55
35	Boukary SANAGRE	CERAV/Afrique	Organisateur	sambodebobo@gmail.com	+226 64 05 68 69
36	Frédéric JACQUEMIN	Belgique	Partenaire	frederic.jacquemin@africalia.be	
37	Michel GUERIN	Belgique	Partenaire	michel.guerin@cfwb.be	
38	Yves TUBLU	Niger	Partenaire	tubluk@africa-union.org	
39	Mamou DAFFE	Mali	Partenaire	mdaffe@koresegou.org	
40	Abllass OUEDRAOGO	RCI	Partenaire	oablas@yahoo.fr	

Michel SABA

Délégué général du CERAV/Afrique

E-mail : michel.saba@gmail.com

Tél (GSM) : (+226) 70283355

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulasso 01 * *Tél* : (+226) 20 97 42 20/21 *E-mail* : ceravafrique@gmail.com *Site Web* : www.ceravafrique.org



Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)
Sous l'égide de l'UNESCO



Atelier régional de renforcement des capacités des points de contact
de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des États africains
francophones sur le nouveau cadre de suivi adopté de ladite Convention

COUPURES DE PRESSE



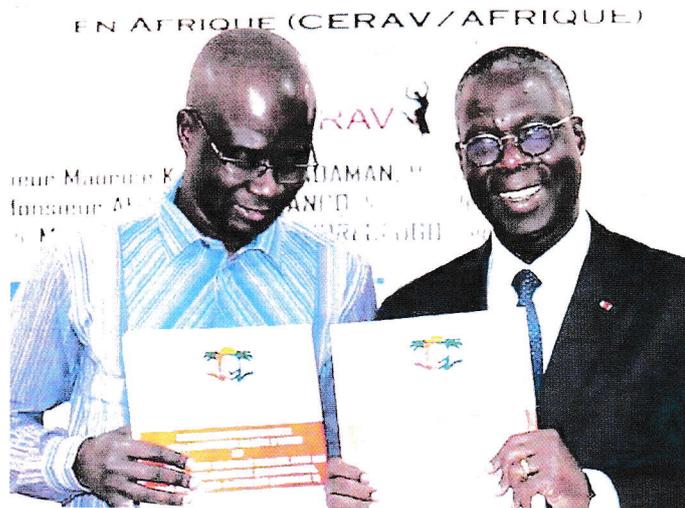
Centre régional pour les arts vivants en Afrique Pour une promotion plus accrue de la diversité des expressions culturelles

Le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV /Afrique) a organisé un atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des Etats africains francophones sur le nouveau cadre de suivi adopté de ladite convention, du 4 au 7 mars 2020 à Abidjan en Côte d'Ivoire.



Le Délégué général de CERAV/Afrique, Michel Saba a exprimé sa satisfaction au regard du nombre de pays participants.

Ce sont une quarantaine de délégués et experts venus de onze pays africains francophones notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, La Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, le Maroc, le Sénégal et le Togo qui ont participé à l'atelier régional de renforcement de capacités des points de contact de la convention de 2005 et de leaders de la société civile culturelle des Etats africains francophones. Tenue du 4 au 7 mars 2020, cette rencontre, placée sous le thème : «Le nouveau cadre de suivi de la convention 2005 de l'UNESCO pour repenser les politiques publiques de la culture : expériences et perspectives dans les pays africains francophones », a pour objectifs, entre autres, de s'approprier la convention 2005 relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles et d'entamer la mise en réseau des points de contact de l'espace francophone africain en vue d'une synergie d'actions et de partage de l'information. Selon le Délégué général de CERAV/Afrique, Michel Saba, les objectifs de l'atelier sont essentiels pour l'atteinte des résultats



Le ministre burkinabé de la Culture, Abdoul Karim Sango (gauche) : « Cet atelier va davantage éclairer les acteurs sur la promotion des diversités culturelles ».

probants en matière de promotion de la diversité des expressions culturelles. « Ces objectifs sont soutenus principalement par l'UNESCO, l'Organisation internationale de la francophonie, Wallonie Bruxelles international et le réseau des partenaires techniques du

CERAV /Afrique », a-t-il rappelé. Et de féliciter les points de contacts et les acteurs de la société civile pour le travail qu'ils abattent sur le terrain. « Je souhaite que cette dynamique soit un exemple pour toute l'Afrique », a émis le Délégué général. Pour le directeur de cabinet représentant le

ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Yves Konan, cet atelier est le bienvenu. « C'est une joie pour la Côte d'Ivoire d'accueillir cette rencontre du CERAV/Afrique, une institution à laquelle, mon pays a adhéré en 2019 », a-t-il affirmé. Quant au point de contact de Convention de la Côte d'Ivoire, Esther Kouassi, elle a remercié CERAV/Afrique pour la collaboration et exhorté les participants à faire des recommandations constructives pour une meilleure application des points de contact. Au cours de l'atelier, plusieurs communications ont été données.

Un instrument de promotion des industries culturelles

Ainsi, le directeur de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), Pr Lupwishi Mbyamba a détaillé le thème :

« L'appropriation de la convention de 2005 de l'UNESCO dans les référentiels/instruments régionaux et politiques publiques en Afrique ».



Les participants ont recommandé des rencontres thématiques sur les questions prioritaires de la convention.



De prime abord, il a salué l'initiative de cet atelier qui témoigne de la vision du CERAV/Afrique qui, en peu de temps, a su devenir un instrument de veille et d'animation pour la promotion des industries culturelles.

Dans sa communication, Pr Mbyamba a évoqué les grandes étapes de la lutte menée par les coalitions pour la diversité culturelle en vue de l'adoption de la convention 2005. Il est aussi revenu sur les conséquences des revendications identitaires avant de présenter des exemples positifs de promotion et de prise en compte des principes directeurs de ladite convention dans des politiques culturelles nationales et dans les instruments régionaux de la culture. Comme évolutions et enjeux récentes, à ses dires, l'on note la prise en compte de l'Afrique toute entière comme une région, la prise en compte de l'environnement numérique dans les politiques culturelles, la nécessité de développer la production de statistiques culturelles pour mieux cerner les évolutions du secteur culturel. Une communication sur le nouveau cadre de suivis périodiques quadriennaux de la convention 2005 a aussi été expliquée par l'expert de la Convention, Désiré Ouédraogo. A cela s'ajoutent des panels, notamment sur le « *Rôle et place des parties prenantes nationales dans la mise en œuvre de la convention 2005 et l'élaboration des rapports périodiques quadriennaux* » et « *Regards partagés sur la contribution des organisations régionales et internationales à la mise en œuvre de la convention 2005 : contribution de l'OIF, d'Africalia, de WBI, et des coalitions africaines pour la diversité culturelle* ». Le ministre de la Culture du Burkina Faso, Abdoul Karim Sango, s'est réjoui de la tenue de l'atelier. « *Je vous invite à redoubler d'efforts dans l'appropriation du nouveau cadre de suivi de la Convention 2005 pouvant aboutir à la production, par les Etats, de rapports périodiques* ».

Aissatou BELEM
(collaboratrice)

Lutte contre le coronavirus

L'artiste Slim 1^{er} sensibilise par le sketch

Le slameur burkinabè, Ali Gayere dit Slim 1er a présenté, le mercredi 8 avril 2020 à Ouagadougou, en collaboration avec le centre AMPO, un sketch de sensibilisation aux mesures barrières contre le COVID-19.



Le slameur Slim 1^{er} (debout): La lutte contre cette pandémie est l'affaire de tous les Burkinabè.

L'artiste burkinabè Ali Gayere alias Slim 1^{er}, en cette période de lutte contre la pandémie du COVID-19, entend jouer sa partition. En collaboration avec des filles démunies du centre d'accueil et d'éducation AMPO de Ouagadougou, il a monté et réalisé, le mercredi 8 avril 2020, un sketch de sensibilisation aux mesures préventives contre la transmission de la maladie du coronavirus. « *Lauréat du concours,*

"Je slame pour la patrie" en décembre 2013 à Dori, j'ai été sollicité, depuis lors, pour donner des formations dans les lycées et écoles de la place. C'est dans ce cadre que nous intervenons aujourd'hui à l'AMPO en réalisant ce sketch portant sur les gestes barrières contre le COVID-19. Ces jeunes filles pourront à leur tour sensibiliser leurs copensionnaires », a expliqué Ali Gayere. A son avis, c'est à travers le

"Slam thérapie" qu'il est possible d'extérioriser les joies et peines. Selon l'artiste, cette phase consacrée aux sensibilisations aux mesures préventives concernant la lutte contre le COVID-19 s'inscrit dans le cadre d'un mouvement en partenariat avec plusieurs ONG œuvrant également au Burkina Faso, et dont il est l'ambassadeur. Les bénéficiaires, à entendre leur porte-parole, Nourate Ouédraogo, ont apprécié la pédagogie de l'artiste slameur, Slim 1^{er}. « *All nous a sensibilisés à toutes les précautions à prendre pour éviter le COVID-19. Nous allons nous atteler à partager avec nos camarades tout ce qu'il nous a appris. Cela fait trois ans qu'il nous forme à diverses thématiques. Nous lui en sommes une fois de plus reconnaissants* », a confié Mlle Ouédraogo. La séance de sketch a été suivie d'une remise de don composé essentiellement d'effets d'habillement et de produits alimentaires. « *Ce don est l'œuvre d'une de nos connaissances qui a souhaité venir en aide à ces enfants démunies, avec des habits, des biscuits, etc.* », a expliqué Slim 1^{er}.

Mamourou BENAOU
(Collaborateur)



Outre le sketch de sensibilisation, les filles du centre AMPO ont reçu divers dons.

COOPÉRATION CULTURELLE

La Côte d'Ivoire intègre le centre régional pour les arts vivants en Afrique

MALAOUA BERTIN

Mise en place d'un réseau de compétences - en vue d'une synergie d'actions pour la promotion de la culture. La Côte d'Ivoire est désormais membre du CERAV-Afrique (centre régional pour les arts vivants en Afrique). Le vendredi 6 mars dernier, le ministre de la Culture et Francophonie, Maurice Kouakou Bandaman a signé cette adhésion à Cocody. C'était à la clôture de l'atelier régional de renforcement des capacités des points de contact de la convention 2005 de l'Unesco (Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles) et des leaders de la société civile culturelle des pays africains francophones, organisé du 4 au 7 mars 2020 en prélude au Marché des arts et du spectacle d'Abidjan(MASA). Placé sous la présidence du ministre Maurice Kouakou Bandaman, sous la co-présidence du ministre de la Culture, des Arts et du



Le ministre Maurice Bandaman signe l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Cerav-Afrique

Tourisme du Burkina-Faso, Abdoul Karim Sango, et sous le parrainage de Toussaint Tiendrébéogo secrétaire de la convention 2005 de l'Unesco, l'atelier a été organisé par le centre régional pour les arts vivants en Afrique (Cerav-Afrique), ONG de

catégorie 2 sous l'égide de l'Unesco, avec les soutiens financiers et techniques de l'Unesco, de l'OIF, de Wallonie-Bruxelles international (WBI). Il a réuni une quarantaine de participants venus d'une douzaine de pays africains. Le ministre Maurice Kouakou

Bandaman a remercié les différentes délégations pour leur forte mobilisation à l'invitation de la Côte d'Ivoire au MASA. Il a félicité son homologue burkinabé pour cette belle initiative, qui est un cadre de travail et d'échanges d'expériences en vue de valoriser et pérenniser nos arts vivants et qui s'inscrit dans la même philosophie que le MASA. « Après avoir fait accepter ce projet en Conseil des ministres, je suis heureux aujourd'hui de signer l'adhésion de notre pays à ce cadre de réflexions », s'est réjoui le ministre Bandaman. Pour Michel Saba, délégué général du Cerav-Afrique, l'adhésion de la Côte d'Ivoire est « un acte fort qui renforce la coopération sud-sud et consolide les excellentes relations entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso ». Ce centre, a-t-il ajouté, qui est né de la volonté des Etats, avait besoin de la participation ivoirienne dans son fonctionnement. Durant les trois jours de travaux en atelier, les représentants du Bénin, du Burkina-Faso, du Cameroun, de la Centra-

rique, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Mali, du Maroc, du Sénégal, du Togo...ont réfléchi sur « le nouveau cadre de suivi de la convention 2005 de l'Unesco pour repenser les politiques publiques de la culture : Expériences et perspectives dans l'espace africain francophone », thème des échanges. Cela, afin de mieux outiller et accompagner les parties prenantes nationales à la mise en œuvre de la convention 2005 Unesco dans leurs pays respectifs et l'élaboration des rapports périodiques quadriennaux. Lesquels sont des engagements pris en signant cette convention. Au terme de cet atelier, des propositions officielles ont été faites en vue d'un appui efficace des politiques publiques au développement de la culture. Le délégué général du Cerav-Afrique est convaincu que leur mise en œuvre permettra aux artistes de sentir une amélioration de leurs conditions de vie. Le ministre burkinabé Sango Abdoul Karim a remercié les autorités ivoiriennes pour leur contribution à la réussite de cet atelier. « Les recommandations des participants seront prises en compte par les Etats. Un échange de présents entre les ministres de la Culture de la Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso a marqué la clôture de cet atelier.



**Centre Régional pour les Arts
Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)**
Sous l'égide de l'UNESCO



**Atelier régional de renforcement des capacités des points
de contact de la Convention de 2005 et de leaders de la société civile
culturelle des États africains francophones sur le nouveau
cadre de suivi adopté de ladite Convention**

ALBUM PHOTOS

Abidjan, 07 mars 2020











La suite à la page 6



































